



**DECISION N°156-2026–
DIAGNOSTIC DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT AVEC HYDROCURAGE
SUR LA COMMUNE DE NERONDE PAR RESOTEC**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le devis de la société RESOTEC ci-annexé,

Considérant la nécessité de réaliser un diagnostic des réseaux avec hydrocurage,

Considérant que la proposition financière de RESOTEC sise 70 Chemin des Granges, 42340 VEAUCHE d'un montant de 4 204.00 € HT soit 5 044.80 € TTC,

Considérant que le seuil des 216 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver la proposition financière de la société RESOTEC sise 70 Chemin des Granges, 42340 VEAUCHE, pour un montant total de 4 204.00 € HT soit 5 044.80 € TTC,

ARTICLE 2

De dire que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 06/05/2026

**Le Président,
Pierre VERICEL**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-1562026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

45110 FEURS
8 Place Paul Laroche BP 10
45110 FEURS
Département de l'Indre-et-Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-1562026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026